Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

30 novembre 2012

Français
Original: anglais

Session de 2012
Genève, 15 et 16 novembre 2012

Rapport final

I. Introduction

1. La quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève du 14 au 25 novembre 2011, a décidé d'adopter un plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés, tel qu'il figurait à l'annexe I de sa déclaration finale (document final, deuxième partie, CCW/CONF.IV/4/Add.1) et, conformément à la mesure 9 du Plan d'action accéléré, de demander «à l'Unité d'appui à l'application de la Convention de continuer à rendre compte annuellement à la Réunion des Hautes Parties contractantes des efforts entrepris et des progrès réalisés en matière d'universalisation de la Convention». En outre, il était stipulé, à titre de mesure 10 du Plan d'action accéléré, que la question de l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés devrait être inscrite «en tant que point permanent de l'ordre du jour des Réunions annuelles des Hautes Parties contractantes, au titre duquel le Président désigné, les Hautes Parties contractantes, l'Organisation des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, des organisations régionales et d'autres organisations pourraient échanger des informations et rendre compte de leurs efforts respectifs faits pour promouvoir l'universalisation».

2. La quatrième Conférence d'examen a décidé en outre, comme indiqué dans la décision 3 de sa déclaration finale, «de maintenir le Programme de parrainage et de l'inviter instamment à étudier toutes les solutions possibles pour promouvoir l'universalisation et l'application de la Convention et des Protocoles y annexés conformément aux recommandations formulées dans l'annexe II de la déclaration finale». La Conférence a chargé «le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU d'évaluer d'autres moyens de gérer le Programme de parrainage», notamment dans le cadre de l'Unité d'appui à l'application de la Convention, et de «soumettre à la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, en 2012, un rapport contenant des recommandations portant sur la gestion du Programme», comme indiqué au paragraphe 5, alinéa *e*, de l'annexe II de sa déclaration finale.

3. La quatrième Conférence d'examen a décidé en outre, comme indiqué dans la décision 4 de sa déclaration finale, «de renforcer l'application du mécanisme de contrôle du respect de la Convention et des Protocoles y annexés», qui avait été défini «à la troisième

Merci de recycler

Conférence d'examen et à la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention de 2007 conformément aux recommandations formulées dans l'annexe III».

4. La quatrième Conférence d'examen a décidé, comme indiqué dans la décision 1 de sa déclaration finale, de «convoquer, pour une durée de trois jours en 2012, sous la responsabilité générale du Président désigné de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention qui se tiendrait en 2012, une réunion d'experts à participation non limitée qui examinerait plus avant la question de l'application du droit international humanitaire en ce qui concerne les mines autres que les mines antipersonnel et soumettrait un rapport à ladite Réunion».

5. La quatrième Conférence d'examen a décidé, comme indiqué au paragraphe 3 de la décision 5 de sa déclaration finale, que «les Hautes Parties contractantes à la Convention devraient examiner les résultats que l'Unité d'appui à l'application a obtenus et les questions relatives au personnel qu'elle emploie et à son fonctionnement à leur Réunion annuelle de 2012» et, à cet égard, a demandé «à l'Unité de communiquer en temps voulu un rapport détaillé en vue de son examen par les Hautes Parties contractantes».

6. La quatrième Conférence d'examen a décidé, comme indiqué au paragraphe 1, alinéa vi), de la décision 5 de sa déclaration finale, que la Réunion de 2012 des Hautes Parties contractantes à la Convention se tiendrait les 15 et 16 novembre 2012.

7. La quatrième Conférence d'examen a décidé en outre, comme indiqué au paragraphe 32 de la première partie de son document final (CCW/CONF.IV/4), de désigner M. Jesus S. Domingo (Philippines) Président de la Réunion des Hautes Parties contractantes prévue pour 2012.

II. Organisation de la Réunion des Hautes Parties contractantes

8. La Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention s'est tenue à Genève les 15 et 16 novembre 2012.

9. Les Hautes Parties contractantes à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux de la Réunion: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

10. Trois États signataires de la Convention − l'Égypte, le Nigéria et le Viet Nam − ont aussi participé aux travaux de la Réunion.

11. Les États dont le nom suit, qui ne sont pas parties à la Convention, ont participé aux travaux de la Réunion en qualité d'observateurs: Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Guinée, Indonésie, Iraq, Koweït, Liban, Malaisie, République démocratique du Congo, Singapour, Thaïlande et Yémen.

12. Les représentants des organismes et organisations ci-après ont participé aux travaux de la Réunion: Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Service de la lutte antimines de l'ONU et Union européenne.

13. Se sont joints à eux des représentants des entités et organisations non gouvernementales suivantes: Action on Armed Violence, Appel de Genève, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Human Rights Watch, Institut de hautes études internationales et du développement, Institut international de recherches pour la paix de Stockholm et Mines Advisory Group.

III. Travaux de la Réunion des Hautes Parties contractantes

14. La Réunion des Hautes Parties contractantes a été ouverte le 15 novembre 2012 par le Directeur du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, M. Jarmo Sareva.

15. La Réunion a tenu quatre séances plénières. À la 1re séance plénière, le 15 novembre 2012, la Réunion a confirmé la désignation de M. Jesus S. Domingo (Philippines) comme Président.

16. La Réunion a adopté son ordre du jour (CCW/MSP/2012/1) et son programme de travail (CCW/MSP/2012/2); elle a reconduit le Règlement intérieur appliqué précédemment (CCW/CONF.IV/2).

17. La Réunion a pris note d'une divergence de vues concernant la participation de l'une des organisations non gouvernementales aux travaux des réunions relatives à la Convention, participation qui, de l'avis de certaines délégations, s'écartait de la pratique suivie précédemment. Il a été convenu que le Président procéderait à des consultations informelles avant la prochaine Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention en vue de trouver à ce sujet une solution que toutes les Hautes Parties contractantes puissent accepter. À cette fin, ni les modalités établies pour la Réunion de 2012 ni celles qui avaient été suivies au cours des réunions antérieures ne seraient considérées comme constituant un précédent.

18. À la même séance plénière, la Réunion a confirmé la nomination de M. Bantan Nugroho, chef de l'Unité d'appui à l'application de la Convention, au poste de secrétaire général de la Réunion. Mme Hine-Wai Loose, spécialiste des questions politiques à l'Unité d'appui, a fait fonction de secrétaire de la Réunion.

19. La Réunion a reçu du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, un message dont lecture a été donnée par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Kassym-Jomart Tokayev.

20. Avant qu'il ne soit procédé à l'échange de vues général, M. Arturas Gailunas (Lituanie) a présenté le rapport sur le Programme de parrainage (CCW/MSP/2012/7 et Add.1) et le Président, le rapport sur la promotion de l'universalité de la Convention et de ses Protocoles (CCW/MSP/2012/6). Le Président a fait rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés. La Réunion a accueilli avec satisfaction l'adhésion du Burundi à la Convention, ainsi qu'au Protocole II et au Protocole V. Elle a également accueilli avec satisfaction l'adhésion de Cuba au Protocole IV et au Protocole V, l'adhésion du Monténégro au Protocole II modifié, l'adhésion de l'Afrique du Sud à l'article premier modifié et au Protocole V, ainsi que l'adhésion de la République démocratique populaire lao et du Turkménistan au Protocole V.

21. Les États dont le nom suit ont participé à l'échange de vues général: Allemagne, Australie, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guatemala, Inde, Israël, Japon, Lesotho, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Saint-Siège, Suisse, Turquie et Ukraine. Les organisations et organismes suivants y ont également participé: Comité international de la Croix-Rouge, Service de la lutte antimines de l'ONU (intervenant au nom du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines) et Union européenne. L'organisation non gouvernementale Human Rights Watch y a participé elle aussi.

22. À la 2e séance plénière, le Collaborateur de la présidence pour les mines autres que les mines antipersonnel, le lieutenant colonel Jim Burke (Irlande), a fait rapport sur les travaux de la Réunion d'experts sur cette question. Les États ci-après ont participé au débat qui a suivi: Allemagne, Argentine, Australie, Bélarus, Chine, Colombie, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Irlande, Israël, Mexique, Norvège, Pakistan, Suède et Suisse. L'organisation non gouvernementale Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres y a également participé.

23. La Réunion a accueilli avec satisfaction le rapport de la réunion d'experts sur les mines autres que les mines antipersonnel et a exprimé au lieutenant-colonel Jim Burke (Irlande) sa gratitude pour le travail qu'il avait fait en sa qualité de Collaborateur de la présidence pour la question.

24. La Réunion a noté que certaines Hautes Parties contractantes, se référant au Protocole III, avaient exprimé des inquiétudes au sujet de l'emploi offensif de phosphore blanc contre des civils, et que des propositions avaient été faites pour que la question soit examinée plus avant. La Réunion a noté qu'il n'y avait pas eu accord sur les divers aspects de la question.

25. La Réunion a pris note des inquiétudes exprimées par certaines Hautes Parties contractantes au sujet du respect du droit international humanitaire en vigueur, eu égard en particulier à l'emploi de munitions explosives dans des zones peuplées.

26. Comme suite à la décision prise par la quatrième Conférence d'examen à l'effet de renforcer l'utilisation du mécanisme de contrôle du respect de la Convention et des Protocoles y annexés, la Réunion était saisie des rapports nationaux annuels des Hautes Parties contractantes dont le nom suit: Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République tchèque, Roumanie, Saint-Siège, Suède, Suisse et Turquie.

27. Pendant ses travaux, la Réunion a examiné les documents CCW/MSP/2012/1 à CCW/MSP/2012/8 et CCW/MSP/2012/WP.1 à CCW/MSP/2012/WP.5, qui sont détaillés dans l'annexe III. Les documents officiels de la Réunion des Hautes Parties contractantes peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (http://documents.un.org) ainsi que sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (http://www.unog.ch/ccw).

IV. Conclusions et recommandations

28. La Réunion a accueilli avec satisfaction le rapport sur la promotion de l'universalité de la Convention et de ses Protocoles; les Hautes Parties contractantes ont réaffirmé leur

attachement à la mise en œuvre du Plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés. La Réunion a souligné combien il est important d'assurer l'adhésion universelle à la Convention, à son article premier modifié et à ses Protocoles et le respect de leurs dispositions.

29. La Réunion a recommandé que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président désigné de la Réunion de 2013 des Hautes Parties contractantes exercent leur influence en vue de la réalisation de l'objectif d'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés. À cet effet, la Réunion a demandé au Président désigné d'envisager de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa soixante-huitième session, sur ce qu'il aurait entrepris et obtenu.

30. La Réunion a exprimé sa reconnaissance pour le rapport sur le Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention, les Directives convenues pour l'administration du Programme et le rôle que le Centre international de déminage humanitaire de Genève continuait de jouer à cet égard. Elle a reconnu l'intérêt et l'importance de ce programme établi dans le cadre de la Convention pour la promotion de l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés, le renforcement de la mise en œuvre de ces instruments, l'intensification de la coopération et de l'échange d'informations entre les Hautes Parties contractantes et les États qui ne sont pas encore parties, ainsi que l'élargissement de la représentation géographique des États aux réunions tenues au titre de la Convention. La Réunion a engagé les États en mesure de le faire à contribuer au Programme de parrainage.

31. La Réunion a de nouveau souligné combien il est important que toutes les Hautes Parties contractantes se conforment aux dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés, qu'elles s'attachent à en appliquer pleinement les dispositions et qu'elles aient la volonté résolue de se consulter et de coopérer entre elles en vue de faciliter l'exécution intégrale des obligations énoncées dans la Convention et dans les Protocoles auxquels elles sont parties, dans le but de promouvoir le respect des dispositions de ces instruments.

32. La Réunion a réaffirmé son attachement au mécanisme de contrôle du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés. En outre, elle a réitéré l'appel lancé à toutes les Hautes Parties contractantes afin qu'elles soumettent les rapports nationaux requis conformément à la décision prise à la quatrième Conférence d'examen à l'effet de renforcer l'utilisation du mécanisme de contrôle du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles. Il a été rappelé à cet égard que la date limite pour la présentation des rapports sur le respect des dispositions a été fixée par la quatrième Conférence d'examen au 31 mars de chaque année.

33. La Réunion a exprimé sa gratitude à l'Unité d'appui à l'application de la Convention pour le travail qu'elle avait effectué suite à la quatrième Conférence d'examen et pour le rapport qu'elle lui avait soumis. La Réunion a demandé à l'Unité de continuer à lui faire rapport chaque année sur ses activités, ainsi que sur ses coûts estimatifs et ses dépenses effectives.

34. La Réunion a noté que certains États révoquaient en doute l'utilité des comptes rendus analytiques, eu égard à leur coût. Il a été convenu que le Président désigné procéderait à des consultations informelles avant la Réunion de 2013 des Hautes Parties contractantes à la Convention en vue de trouver à ce sujet une solution que toutes les Hautes Parties puissent accepter.

35. La Réunion a noté que le Président prendrait des dispositions eu égard au paragraphe 17 du rapport final.

36. La Réunion a décidé ce qui suit:

- La prochaine Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention se tiendra les 14 et 15 novembre 2013 à Genève, réunion dont elle a adopté les coûts estimatifs (CCW/MSP/2012/5);
- La septième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre se tiendra les 11 et 12 novembre 2013 à Genève;
- La quinzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié se tiendra le 13 novembre 2013 à Genève.

37. La Réunion a décidé de désigner l'Ambassadeur de France, M. Jean-Hugues Simon-Michel, comme Président de la Réunion de 2013 des Hautes Parties contractantes à la Convention.

38. À la même séance plénière, la Réunion a adopté le projet de rapport final publié sous la cote CCW/MSP/2012/CRP.1, avec des modifications apportées oralement. Son rapport final est publié sous la cote CCW/MSP/2012/9.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la Réunion de 2013 des Hautes Parties contractantes (tel qu'il a été recommandé par la Réunion de 2012 des Hautes Parties contractantes à sa 4e séance plénière, le 16 novembre 2012)

1. Ouverture de la Réunion.
2. Confirmation de la désignation du Président de la Réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Réunion.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Réunion.
7. Échange de vues général.
8. Mines autres que les mines antipersonnel.
9. Plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés.
10. Examen du rapport du Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention.
11. État de l'application et du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés.
12. Examen du rapport de l'Unité d'appui à l'application de la Convention.
13. Examen et adoption du document final.
14. Questions diverses.
15. Clôture de la Réunion.

Annexe II

Hautes Parties contractantes à la Convention et aux Protocoles y annexés (avec indication des Protocoles les liant individuellement, y compris l'article premier modifié)[1]

Hautes Parties contractantes	*Convention (115)*	*Article 1 modifié[2] (76)*	*Protocole I[3] (110)*	*Protocole II[4] (92)*	*Protocole II modifié[5] (98)*	*Protocole III[6] (106)*	*Protocole IV[7] (101)*	*Protocole V[8] (81)*
Afrique du Sud	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Albanie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Allemagne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Antigua-et-Barbuda	✓		✓			✓	✓	
Arabie saoudite	✓		✓			✓	✓	✓
Argentine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Australie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Autriche	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bangladesh	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Bélarus	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Belgique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bénin	✓		✓			✓		
Bolivie (État plurinational de)	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Bosnie-Herzégovine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Brésil	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bulgarie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Burkina Faso	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Burundi	✓			✓				✓

[1] Au 16 novembre 2012.

[2] À l'effet d'étendre le champ d'application de la Convention à tous les conflits armés, y compris ceux qui ne revêtent pas un caractère international.

[3] Protocole relatif aux éclats non localisables.

[4] Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs.

[5] Protocole sur l'interdiction ou l a limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996.

[6] Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des armes incendiaires.

[7] Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes.

[8] Protocole relatif aux restes explosifs de guerre.

Hautes Parties contractantes	*Convention (115)*	*Article 1 modifié*[2] *(76)*	*Protocole I*[3] *(110)*	*Protocole II*[4] *(92)*	*Protocole II modifié*[5] *(98)*	*Protocole III*[6] *(106)*	*Protocole IV*[7] *(101)*	*Protocole V*[8] *(81)*
Cambodge	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Cameroun	✓				✓		✓	✓
Canada	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Cap-Vert	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Chili	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Chine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Chypre	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Colombie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Costa Rica	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Croatie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Cuba	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Danemark	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Djibouti	✓		✓	✓		✓		
El Salvador	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Émirats arabes unis	✓		✓			✓		✓
Équateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Espagne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Estonie	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
États-Unis d'Amérique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Fédération de Russie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Finlande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
France	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gabon	✓		✓		✓	✓	✓	✓
Géorgie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Grèce	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Guatemala	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Guinée-Bissau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Honduras	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Hongrie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Hautes Parties contractantes	*Convention (115)*	*Article 1 modifié*[2] *(76)*	*Protocole I*[3] *(110)*	*Protocole II*[4] *(92)*	*Protocole II modifié*[5] *(98)*	*Protocole III*[6] *(106)*	*Protocole IV*[7] *(101)*	*Protocole V*[8] *(81)*
Inde	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Irlande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Islande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Israël	✓		✓	✓	✓		✓	
Italie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Jamaïque	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Japon	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Jordanie	✓		✓		✓	✓		
Kazakhstan	✓		✓			✓	✓	
Lesotho	✓		✓	✓		✓		
Lettonie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Libéria	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Liechtenstein	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lituanie	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Luxembourg	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Madagascar	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maldives	✓		✓		✓	✓	✓	
Mali	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Malte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maroc	✓			✓	✓		✓	
Maurice	✓		✓	✓		✓	✓	
Mexique	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Monaco	✓		✓		✓			
Mongolie	✓		✓	✓		✓	✓	
Monténégro	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Nauru	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Nicaragua	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Niger	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Norvège	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nouvelle-Zélande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ouganda	✓		✓	✓		✓		

Hautes Parties contractantes	*Convention (115)*	*Article 1 modifié*[2] *(76)*	*Protocole I*[3] *(110)*	*Protocole II*[4] *(92)*	*Protocole II modifié*[5] *(98)*	*Protocole III*[6] *(106)*	*Protocole IV*[7] *(101)*	*Protocole V*[8] *(81)*
Ouzbékistan	✓		✓	✓		✓	✓	
Pakistan	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Panama	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Paraguay	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pays-Bas	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pérou	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Philippines	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Pologne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portugal	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Qatar	✓		✓			✓	✓	✓
Rép. de Corée	✓	✓	✓		✓			✓
Rép. de Moldova	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Rép. démocratique populaire lao	✓		✓	✓		✓		✓
Rép. dominicaine	✓	✓			✓		✓	✓
Rép. tchèque	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Roumanie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Saint-Siège	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Vincent et-les Grenadines	✓		✓		✓	✓	✓	✓
Sénégal	✓				✓	✓		✓
Serbie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Seychelles	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Sierra Leone	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Slovaquie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Slovénie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sri Lanka	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Suède	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Suisse	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tadjikistan	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓

Hautes Parties contractantes	*Convention (115)*	*Article 1 modifié*[2] *(76)*	*Protocole I*[3] *(110)*	*Protocole II*[4] *(92)*	*Protocole II modifié*[5] *(98)*	*Protocole III*[6] *(106)*	*Protocole IV*[7] *(101)*	*Protocole V*[8] *(81)*
Togo	✓		✓	✓		✓		
Tunisie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Turkménistan	✓		✓	✓	✓			✓
Turquie	✓	✓	✓		✓		✓	
Ukraine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Uruguay	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	✓		✓	✓	✓	✓		

États signataires de la Convention

Afghanistan, Égypte, Nigéria, Soudan et Viet Nam.

Annexe III

Liste des documents

Cote	*Titre*
CCW/MSP/2012/1	Ordre du jour provisoire. Présenté par le Président désigné
CCW/MSP/2012/2	Programme de travail provisoire. Présenté par le Président désigné
CCW/MSP/2012/3	Pistes de réflexion sur les mines autres que les mines antipersonnel. Document soumis par l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur certaines armes classiques, au nom du Président désigné de la Réunion de 2012 des Hautes Parties contractantes
CCW/MSP/2012/4	Rapport de la réunion d'experts de 2012 sur les mines autres que les mines antipersonnel
CCW/MSP/2012/5	Coûts estimatifs de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui se tiendra en 2013. Note du secrétariat
CCW/MSP/2012/6	Promotion de l'universalité de la Convention et de ses Protocoles
CCW/MSP/2012/7 et Add.1 (anglais seulement)	Rapport sur le Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques. Présenté par le Comité directeur du Programme de parrainage
CCW/MSP/2012/8	Rapport de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur certaines armes classiques. Document soumis par l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur certaines armes classiques
CCW/MSP/2012/9	Rapport final
CCW/MSP/2012/WP.1	Règles du droit international humanitaire s'appliquant aux mines antivéhicule. Document présenté par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Cote	*Titre*
CCW/MSP/2012/WP.2	Les conséquences humanitaires des mines autres que les mines antipersonnel. Document présenté par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
CCW/MSP/2012/WP.3	Comprendre la notion de détectabilité. Exposé présenté par l'Australie
CCW/MSP/2012/WP.4	Effets sur le plan humanitaire au Cambodge. Document soumis par le Cambodge
CCW/MSP/2012/WP.5	Document d'information soumis par le Centre international de déminage humanitaire de Genève
CCW/MSP/2012/INF.1 (anglais/espagnol/français seulement) et Add.1 (anglais seulement)	Liste des participants
CCW/MSP/2012/SR.1	Compte rendu analytique de la 1re séance
CCW/MSP/2012/SR.2	Compte rendu analytique de la 2e séance
CCW/MSP/2012/SR.3	Compte rendu analytique de la 3e séance
CCW/MSP/2012/SR.4	Compte rendu analytique de la 4e séance
CCW/MSP/2012/CRP.1 (anglais seulement)	Draft final report
CCW/MSP/2012/MISC.1 (anglais/espagnol/français seulement)	Liste provisoire des participants